97 - Maîtrise foncière, restauration et valorisation des réserves naturelles

Intitulé de l'opération : Renforcer le réseau d'Aires protégées en Wallonie

Chef de projet : SPW/DNEV représenté par Tchatchou Tomy



Bénéficiaire : Groupement sans personnalité juridique constitué des asbl agréées en vertu de l'Arrêté de l'Exécutif Régional wallon du 17 juillet 1986, à savoir Ardenne & Gaume, les Cercles des Naturalistes de Belgique, Le Genévrier, Les Amis de la fagne, la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux, Patrimoine nature, Natagora, Virelles nature et Les Amis du parc de la Dyle, représenté par l'asbl Natagora sise Traverse des Muses 1 à 5000 Namur (ici dénommée le BUREAU)

Représentant du bénéficiaire : Huysecom Joelle, directrice du département conservation chez Natagora asbl & Scieur Nora, chargée du suivi administratif et du rapportage dans le cadre du PNRR97

Table des matières

1 Historique 4
2 Objectifs 5
2.1 Comptabilisation des hectares pour les cibles et jalons 5
3 Organisation inter-associations 6
4 Plan Financier 8
5 Axe 1 – La Maîtrise foncière 10
5.1 Analyse générale 10
5.2 Analyse biologique 10
5.3 Analyse géographique 11
5.4 Analyse de l'affectation au plan de secteur 13
5.5 Analyse des jalons 15
5.6 Analyse financière 15
6 Axe 2 – La Restauration 17
6.1 Analyse générale 17
6.2 Analyse biologique 19
6.3 Analyse des jalons 20
6.4 Analyse financière 20
6.5 Gestion agricole 21
7 Axe 3 – La Valorisation 21
7.1 Analyse générale 21
7.2 Analyse des jalons 23
7.3 Analyse financière 23
8 Mise sous statut de protection 23
9 Difficulté administrative du projet 24
10 Personnel engagé 25
11 Résultats par partenaire 27
11.1 Natagora 28
11.2 Ardenne & Gaume 29
11.3 Virelles Nature 31
11.4 La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux 32
11.5 Les Cercles des Naturalistes de Belgique 33
11.6 Les Amis de la Fagne 35
11.7 Patrimoine Nature 36
11.8 Les Amis du Parc de la Dyle 37

11.9 Le Genévrier....38
12 Collaboration inter-associations....39
13 Conclusion....40
14 Remerciements....41

1 Historique

Le 14 juillet 2021, le Gouvernement wallon a approuvé un plan ambitieux, dénommé Plan de Relance de la Wallonie, doté d'un budget total de 7,6 milliards d'investissements, intégrant la Facilité pour la reprise et la résilience européen (FRR), le Plan wallon de transition (PWT) et les résultats de l'initiative Get Up Wallonia (GUW).

Révisé en octobre afin d'intégrer un volet consacré à la reconstruction à la suite des inondations qui ont durement touché la Wallonie, ce plan comprend 319 projets répartis autour de 6 axes.

Le deuxième axe du plan, consacré à la soutenabilité environnementale de la société wallonne, comprend un objectif stratégique visant à préserver la biodiversité et l'environnement. Le projet 97, destiné à renforcer le réseau d'aires protégées en Wallonie, s'inscrit dans cet objectif et bénéficie d'un financement dans le cadre du PNRR.

Dans ce cadre, le Gouvernement wallon a approuvé dans sa décision du 5 mai 2022, en son point A35 (GW XI/2022/05.05/Doc. 5091/C.T.), l'octroi d'une subvention de 4.562.500 € au groupement composé des associations reconnues selon les conditions de l'Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 17 juillet 1986 modifié par l'Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 18 juillet 1991, pour mettre en œuvre les actions d'acquisition, de restauration et de valorisation pour l'année 2022.

À la suite de l'adoption de l'AGW du 5 mai 2022, le projet 97 a été lancé dans un délai très court. Les premiers résultats ont rapidement confirmé la capacité des associations à mettre en œuvre des acquisitions ainsi que des projets de restauration et de valorisation.

Après une première période de 6 mois (juin à novembre), les 9 associations ont :

- Organisé une coordination efficace et harmonieuse entre elles ;
- Procédé au recrutement du personnel additionnel nécessaire pour le projet ;
- Mis la priorité sur le démarrage des opérations d'acquisition foncière, avec de très beaux résultats en termes d'augmentation des surfaces protégées (142 hectares), tout en maîtrisant les prix et en évitant toute concurrence avec les agriculteurs ;
- Entamé aussi la préparation de nombreux projets de mise sous statut, de restauration et de valorisation.

Au regard de ces premiers résultats encourageants et compte tenu du temps nécessaire à la mise en œuvre des projets de restauration et de valorisation, il a été décidé de prolonger l'opérationnalisation du projet.

Dès lors, le Gouvernement wallon a approuvé dans sa décision du 30 mars 2023, l'octroi d'une subvention de 18.629.250 € supplémentaires au même groupement d'associations, pour les années 2023 à 2026.

L'octroi de cette subvention prévoit notamment la mise en place d'un comité d'accompagnement. Un comité de validation est également créé pour valider tout projet d'acquisition, de restauration, de valorisation proposé dans le cadre de l'opération.

2 Objectifs

En 2022, alors qu'à peine 1 % du territoire wallon bénéficiait d'un statut de protection fort et que de nombreux sites protégés demeuraient dispersés et de petite superficie, les experts soulignaient la nécessité de ralentir, voire d'enrayer, l'érosion des espèces et la dégradation des habitats.

Le projet « Aires protégées » a ainsi été conçu avec pour objectif de renforcer le maillage des aires protégées et de contribuer à l'atteinte, à court terme, de 5 % du territoire wallon sous protection.

Le morcellement important des réserves naturelles constitue un enjeu majeur en matière de coûts de gestion et de vulnérabilité de la biodiversité face aux pressions extérieures, notamment aux pollutions, et plus encore dans le contexte de la crise climatique. En Wallonie, de nombreux habitats ne présentent pas encore un état de conservation suffisant au regard des objectifs européens applicables et contraignants pour la Région. Par ailleurs, les Nations Unies ont proclamé la période 2021-2030 « Décennie de la restauration des écosystèmes ».

Dans ce contexte, le renforcement du maillage des aires protégées, destiné à assurer la conservation des habitats et la survie des espèces rares et/ou menacées, apparaît comme une priorité. Il s'agit notamment d'étendre le réseau de réserves naturelles et d'améliorer la connectivité entre ces espaces. La constitution d'une trame cohérente d'aires protégées passe également par la restauration de milieux dégradés, la mise en place de modalités de gestion adaptées et la valorisation des sites afin de mieux y accueillir et sensibiliser le public. Le projet contribue ainsi aux objectifs de la Stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité visant à accroître significativement les surfaces protégées à l'horizon 2030.

Dans le cadre de ces trois axes et sur la base de deux arrêtés du Gouvernement wallon, les neuf associations wallonnes de protection de la nature ont été chargées de renforcer le réseau d'aires protégées entre mai 2022 et août 2026, avec un objectif de 3.735 hectares en articulation avec les fiches projets sœurs 96 (forêt résiliente) et 99 (reméandration).

Cette mission s'est déroulée dans le respect des règles PNRR :

1. Atteinte satisfaisante des jalons et cibles définis dans la décision d'exécution du Conseil, dans le délai imparti pour la demande de paiement correspondante.
2. Protection des intérêts financiers de l'UE, au sens de l'article 22 du règlement établissant le RRF, y compris l'absence de double financement de l'Union européenne.
3. Respect du principe "Do no significant harm"

2.1 Comptabilisation des hectares pour les cibles et jalons

Selon les exigences européennes, les cibles et les jalons devaient être atteints à la date du 30 juin 2026. Les différentes preuves justifiant l'atteinte des objectifs ont été remises à cette date.

Pour qu'une parcelle cadastrale liée à un projet et sa superficie puissent être comptabilisée dans le jalon 37, il faut que celle-ci remplisse plusieurs conditions :

- Le projet dans lequel elle s'intègre est validé par le comité de validation au 30/06/2026
- Le projet dans lequel elle s'intègre est finalisé et facturé au 30/06/2026
- La parcelle est sous statut de protection stricte (AGW d'agrément/reconnaissance délivré par le Gouvernement Wallon) ou s'intègre dans un dossier de demande de reconnaissance remis avant le 20/06/2026 à la Région Wallonne.

Attention : Modification du 18/08/2026 → Les parcelles en cours de reconnaissance par le biais d'un dossier remis à la Région Wallonne doivent également être incluses en Natura 2000.

- La parcelle ne peut pas être comptabilisée deux fois pour une même action (acquisition, restauration ou valorisation), mais elle peut être comptabilisée plusieurs fois si plusieurs actions sont réalisées. Autrement dit, un hectare peut donc être compté 3 fois, pour une action d'acquisition, une action de restauration et une action de valorisation, mais elle ne peut pas être comptée deux fois pour deux actions de restauration.
- Les pièces de contrôle (acte / notification de fin de chantier / bon de livraison / facture / documents de marché public) sont mises à disposition via le SharePoint du SPW et peuvent être contrôlées à partir du 01/07/2026.

Les projets qui ne remplissent pas ces conditions, font partie des projets « complémentaires ». Il s'agit principalement des projets qui n'étaient pas terminés au 30/06/2026 (car l'éligibilité des dépenses continuait jusqu'au 31/08/2026) ou ceux pour lesquels un dossier de demande de reconnaissance n'était pas encore introduit à la Région Wallonne. Les projets liés à une dépense de frais d'équipement ou à un chantier de restauration réalisé par les bénévoles de l'association ont également été intégrés aux projets complémentaires.

Que le projet relève directement du jalon 37 ou qu'il soit considéré comme complémentaire, il contribue de manière effective et directe à la réalisation de l'objectif « Renforcer le réseau d'Aires protégées en Wallonie ».

3 Organisation inter-associations

Le bénéficiaire du projet 97 est un ensemble de 9 associations de protection de la nature reconnues selon les conditions de l'Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 17 juillet 1986 modifié par l'Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 18 juillet 1991 et l'Arrêté du Gouvernement wallon du 02 mai 2024.

Cet ensemble est constitué des associations suivantes : Ardenne & Gaume, les Cercles des Naturalistes de Belgique, La Ligue Royale Belge pour la protection des oiseaux, les Amis du Parc de la Dyle, les Amis de la Fagne, Patrimoine Nature, Virelles Nature, Le Genévrier et Natagora. Cette dernière assurant la coordination et la responsabilité du projet vis-à-vis de la Région wallonne.

Figure 1. Ensemble des associations constituant le Consortium du projet PNRR97

Tout au long du projet, les associations se sont régulièrement réunies par visio-conférence. Les réunions étaient organisées selon un ordre du jour stable : Tour de table des partenaires – Etat d'avancement du projet et atteinte des objectifs – Situation budgétaire – Personnel – Organisation inter-associations – Communication du SPW – Retour des contrôles CALISTA – Retour/préparation des précédents/futurs COMAC.

Ces réunions permettaient de discuter de problèmes rencontrés, d'échanger sur les bons procédés, de faire des retours d'expérience sur des cas concrets, d'instaurer de nouvelles procédures, de discuter de l'organisation du projet et des financements, d'homogénéiser nos pièces de contrôle afin de répondre au mieux aux demandes de la DNEV ou de la DSC, etc.

Une fois par an, les associations se sont également rencontrées sur le terrain, afin de découvrir les réalisations des partenaires et d'échanger sur les bons procédés, les techniques de restauration, les difficultés rencontrées, etc. Ces journées permettaient également de créer du lien inter-associations et de renforcer l'esprit collaboratif.

L'organisation inter-associations, les processus de contrôle et les procédures mises en place pour le projet sont décrits dans le manuel de gestion des associations, dont une première version a été publiée en décembre 2024 et dont une deuxième version a été publiée en février 2025. Ce rapport se base sur le manuel de gestion, de contrôle et de procédures publié par le SPW/DNEV le 1er décembre 2024.

4 Plan Financier

D'après l'AGW du 5 mai 2022, les associations ont bénéficié d'un budget de 4.300.000€ HTVA :
Plan financier 2022 – Budget total de 4.562.500 €

Rubrique	Type de dépense	Montant
Frais de personnel	Coûts horaires	690.000€
Coûts indirects	Forfait calculé (15%)	103.500€
Acquisition	Coûts réels	3.006.500€
Restauration	Coûts réels	400.000€
Valorisation	Coûts réels	100.000€
	TOTAL HTVA	**4.300.000€**
	TOTAL TVAC	**4.562.500€**

Suite au second AGW du 30 mars 2023, les associations ont pu bénéficier d'un report du budget non utilisé de 2022. De plus, un budget supplémentaire pour les années 2023 à 2026 leur a été octroyé :
Plan financier 2023-2026 - Budget supplémentaire de 18.629.250 €

Rubrique	Type de dépense	Montant
Frais de personnel	Coûts horaires	3.271.200 €
Coûts indirects	Forfait calculé (15%)	490.680 €
Acquisition, Restauration & Valorisation	Coûts réels	13.938.120€
	TOTAL HTVA	**17.700.000 €**
	TOTAL TVAC	**18.629.250 €**

Le budget total pour les années 2022 à 2026 s'est donc détaillé comme ceci :

Rubrique	Type de dépense	Montant
Frais de personnel	Coûts horaires	3.961.200 €
Coûts indirects	Forfait calculé (15%)	594.180 €
Acquisition, Restauration & Valorisation	Coûts réels	17.444.620 €
	TOTAL HTVA	**22.000.000 €**
	TOTAL TVAC	**23.191.750 €**

Soit un total HTVA de 22.000.000 €.

Le 12 février 2025, le plan financier a été adapté, suite à la demande de glissement approuvée lors du COMAC du 13 décembre 2024 (adaptation des frais de personnel et indexation) :

Rubrique	Plan Financier initial	Glissement 12/02/2025	Plan Financier adapté 2025
Frais de personnel	3.961.200 €	+ 930.000 €	4.891.200 €
Coûts indirects	594.180 €	+ 139.500 €	733.680 €
Acquisition, Restauration & Valorisation	17.444.620 €	- 1.069.500 €	16.375.120 €
TOTAL HTVA	**22.000.000 €**		**22.000.000 €**
TOTAL TVAC	**23.191.750 €**		**23.191.750 €**

Le 10 juin 2026, le plan financier a été adapté une nouvelle fois, suite à la demande de glissement approuvée lors du COMAC du 31 mars 2026 (indexation salariale) :

Rubrique	Plan Financier adapté 2025	Glissement 12/02/2025	Plan Financier adapté 2026
Frais de personnel	4.891.200 €	+ 206.645 €	5.097.845 €
Coûts indirects	733.680 €	+ 31.000 €	764.680 €
Acquisition, Restauration & Valorisation	16.375.120 €	- 237.645 €	16.137.475 €
TOTAL HTVA	**22.000.000 €**		**22.000.000 €**
TOTAL TVAC	**23.191.750 €**		**23.191.750 €**

Ces adaptations ont été intégrées dans l'outil CALISTA et validées par la DSC.

5 Axe 1 – La Maîtrise foncière

5.1 Analyse générale

Le premier axe de ce projet, indispensable à la réalisation des deux axes suivants, consiste à étendre et renforcer le réseau de réserves naturelles (= aires protégées).

Avec un intérêt particulier pour les milieux naturels prioritaires proches des réserves naturelles existantes, les associations ont pu protéger **1.120** hectares supplémentaires, par l'extension ou la création de **175** réserves naturelles. Ces nouvelles réserves s'ajoutent au réseau d'aires protégées wallonnes existant mais encore très morcelé. *Une carte des projets est disponible en Annexe.*

Parmi les 1.120 hectares ajoutés au réseau de réserves naturelles des associations :

- 125 hectares, soit 11%, seront rétrocédés à la Région Wallonne, avec une gestion confiée au DNF ou à l'association.
- 537 hectares, soit 48%, font partie du réseau Natura 2000.

5.2 Analyse biologique

Les habitats prioritaires protégés dans le cadre du projet présentent une grande diversité. Parmi les principaux types d'habitats concernés figurent notamment les chênaies-charmaies, les aulnaies rivulaires, les tourbières, les bas-marais acides ou alcalins, les mégaphorbiaies, les roselières, les prairies humides à Bistorte, les prairies maigres de fauche, les pelouses calcaires et les pelouses calaminaires.



Figure 2. Illustrations des sites protégés dans le cadre du PNRR97. Photographies prises par les partenaires du projet.

La répartition entre milieux ouverts et forestiers est relativement équilibrée, avec **34%** des superficies en milieux ouverts et **37%** des superficies en milieux forestiers. Les **29%** restants représentent principalement des plantations de résineux, des fonds de bois ou des fourrés. Ces parcelles nécessitent une restauration qui, soit a été organisée dans le cadre du PNRR97, soit fera l'objet d'une restauration après le PNRR.

L'habitat restauré peut être un milieu ouvert ou forestier, celui-ci est déterminé sur base de son historique, de sa localité et biogéographie, des possibilités de gestion ensuite, de l'accès à la parcelle, des études d'inventaires et de multiples autres facteurs.

Les forêts indigènes acquises dans le cadre du projet seront laissées en libre évolution pour devenir de la forêt intégrale dans la plupart des cas, parfois après une gestion forestière ou un désenrésinement nécessaire.

Les milieux ouverts seront quant à eux fauchés en majorité (manuellement ou avec l'aide d'un agriculteur) ou pâturés, en fonction de l'habitat visé, si une restauration n'est pas nécessaire au préalable.

Le maintien de ces milieux ouverts nécessite une gestion adaptée. Celle-ci peut être assurée manuellement par les associations ou leurs bénévoles pour certains milieux (landes, pelouses en pente, roselières ou prairies très humides, notamment). Dans de nombreux cas, les associations mettent également en place une collaboration avec un agriculteur afin d'assurer une gestion agricole extensive.

5.3 Analyse géographique

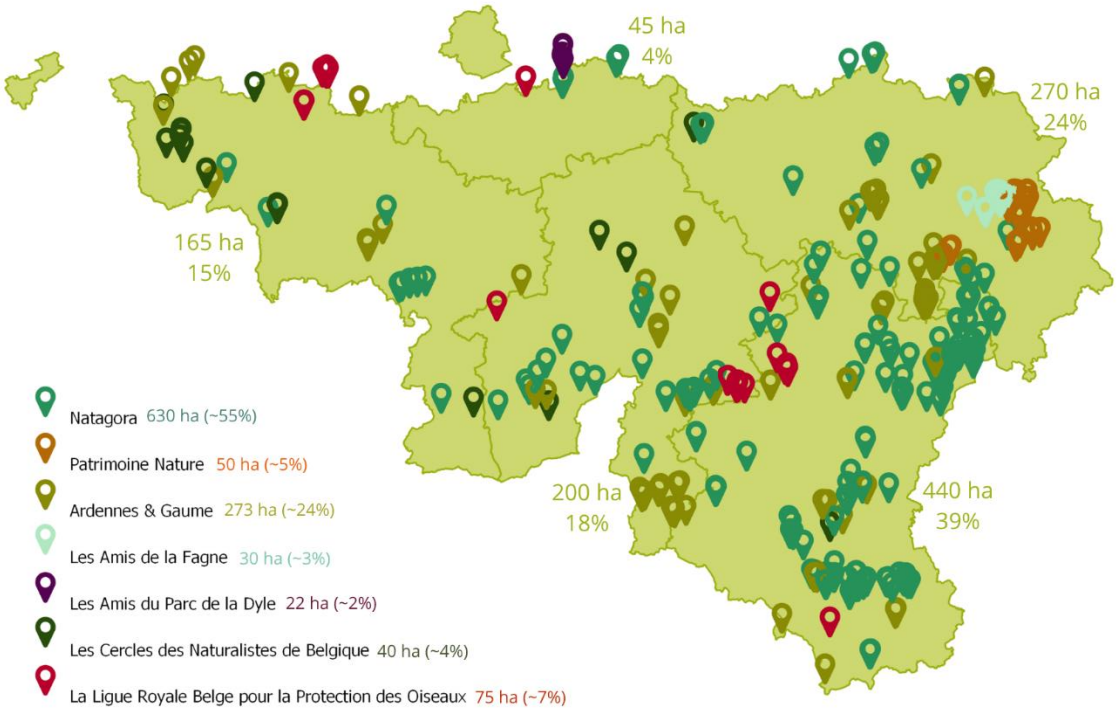


Figure 3. Répartition géographique des projets de maîtrise foncière. Les chiffres sont synthétisés par province et par partenaire. Brabant Wallon : 45ha : 4% - Hainaut : 165ha : 15% - Namur : 200ha : 18% - Liège : 270ha : 24% - Luxembourg : 440ha : 39%

La répartition de réserves naturelles créées ou étendues dans le cadre du projet est étendue sur tout le territoire wallon.

Néanmoins, les provinces de Namur, Liège et Luxembourg représentent 80% des superficies mises en réserves naturelles.

Cette tendance peut s'expliquer selon les éléments suivants :

- L'objectif étant de renforcer et connecter un réseau d'aires protégées déjà existant, les associations se sont en partie concentrées dans l'extension de leurs réserves naturelles existantes. Les régions avec le plus de réserves naturelles historiques ont dès lors été favorisées.
- Ces zones historiquement protégées reflètent également la présence relictuelle d'une plus grande biodiversité floristique et faunistique, comparé à la zone biogéographique du Condroz, où l'intensification agricole a pris le dessus sur les méthodes agricoles extensives au détriment de la biodiversité.
- La réalisation de cette action nécessite du personnel qui travaille généralement par zone locale. Les zones où une force vive a été engagée sont identifiables.
  En parallèle, certaines zones bénéficiant d'un autre projet financé (ex : programme LIFE) n'ont pas été démarchées dans le cadre du PNRR.
  Par exemple, le projet LIFE Vallées Atlantique a démarré chez Natagora le 01/01/2024 dans les provinces du Hainaut et du Brabant Wallon. Ce partenaire n'a donc pas démarché la zone d'action du projet LIFE dans le cadre du PNRR.
- Avec pour vocation de ne pas participer à l'augmentation des prix moyens à l'hectare, et afin d'optimiser les financements publics, les régions avec un prix moyen à l'hectare trop élevé et une concurrence élevée ont été évitées par les partenaires.

Cette répartition montre que la nature demeure à préserver dans l'ensemble de la Wallonie, tout en révélant des disparités historiques : certaines zones bénéficient d'un niveau de protection plus élevé, tandis que d'autres sont davantage contraintes par l'intensification agricole ou par des prix fonciers élevés, voire difficilement accessibles.

L'impact du projet sur les différentes provinces peut être apprécié en rapportant les nouvelles superficies de réserves naturelles à la situation des sites protégés en 2022.

- En province du Hainaut, les **165** hectares ajoutés au réseau d'aires protégées grâce au PNRR97 représentent une augmentation de **34%** par rapport aux surfaces agréées et de **20%** par rapport au réseau global (RNA + RND) de cette province en 2022.
- En province de Namur, les **200** hectares ajoutés au réseau d'aires protégées grâce au PNRR97 représentent une augmentation de **18%** par rapport aux surfaces agréées en 2022 et de **11%** par rapport au réseau global (RNA + RND) de cette province en 2022
- En province du Brabant Wallon, les **45** hectares ajoutés au réseau d'aires protégées grâce au PNRR97 représentent une augmentation de **58%** par rapport aux surfaces agréées en 2022 et de **20%** par rapport au réseau global (RNA + RND) de cette province en 2022
- En province de Liège, les **270** hectares ajoutés au réseau d'aires protégées grâce au PNRR97 représentent une augmentation de **24%** par rapport aux surfaces agréées en 2022 et de **3%** par rapport au réseau global (RNA + RND) de cette province en 2022
- En province du Luxembourg, les **440** hectares ajoutés au réseau d'aires protégées grâce au PNRR97 représentent une augmentation de **35%** par rapport aux surfaces agréées en 2022 et de **10%** par rapport au réseau global (RNA + RND) de cette province en 2022

Même si toutes les provinces n'ont pas été sollicitées dans les mêmes proportions, l'impact du projet sur l'augmentation du réseau de réserves naturelles est significatif dans chacune d'elles. Les provinces présentant les objectifs de maîtrise foncière les plus modestes enregistrent parfois les progressions relatives les plus importantes par rapport au réseau d'aires protégées de 2022.

À l'échelle de la Wallonie, le PNRR97 a permis d'augmenter de 28 % le réseau de réserves naturelles agréées (RNA) par rapport à la situation de 2022, et de 7 % le réseau global (RNA + RND). Le projet a également permis aux associations de mobiliser du personnel pour réaliser des études de suivi, rédiger les plans de gestion et introduire les demandes de reconnaissance, tant pour les superficies acquises dans le cadre du PNRR97 que pour certaines superficies déjà détenues par les associations et dépourvues de statut (mais dont le site a été impacté par le projet). Ces superficies supplémentaires ne sont pas reprises dans le présent rapport ; toutefois, elles témoignent d'un effet indirect et complémentaire du projet. D'autres programmes européens, notamment LIFE et Interreg, ont également contribué à l'augmentation des aires protégées en Wallonie depuis 2022.

5.4 Analyse de l'affectation au plan de secteur

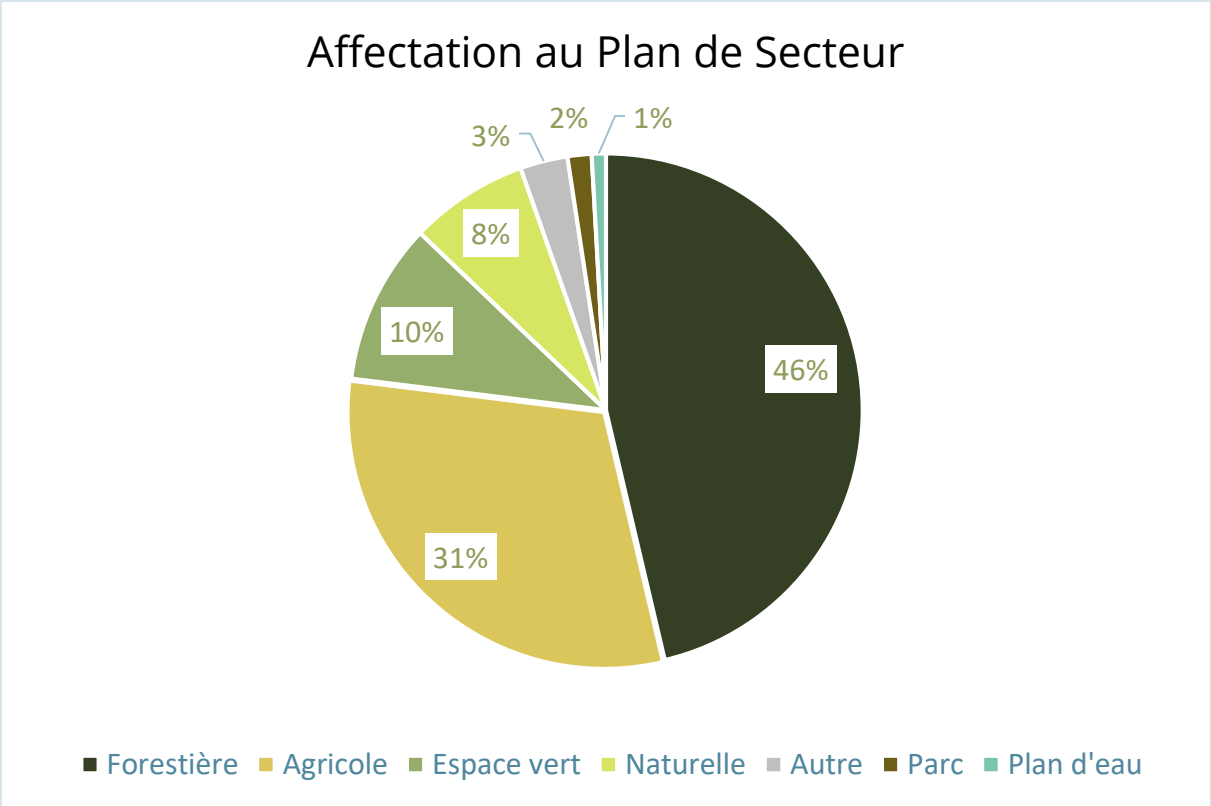
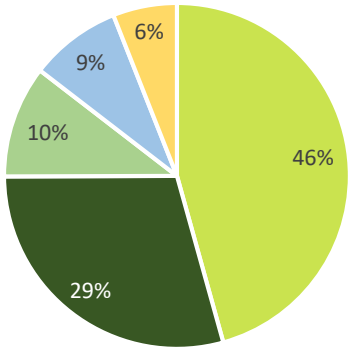


Figure 4. Parmi les 1.120 hectares ajoutés au réseau de réserves naturelles, 46% des surfaces sont en zone forestière au plan de secteur, 31% en zone agricole, et 18% en zone naturelle ou d'espace vert.

L'affectation au plan de secteur est également présentée par province :
Quelle que soit la province, l'affectation la plus représentée est la forestière, sauf en Brabant Wallon où la zone Naturelle du bassin de la Dyle a été favorisée.

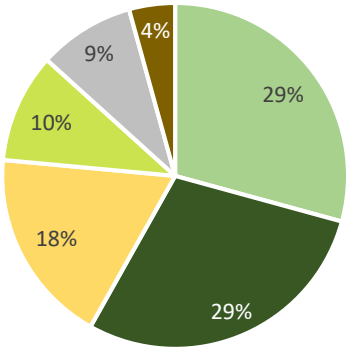
Wallonie Relance
Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

Brabant Wallon



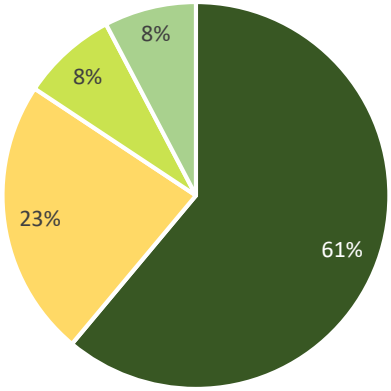
Naturelle · Forestière · Espaces verts · Plan d'eau · Agricole

Hainaut



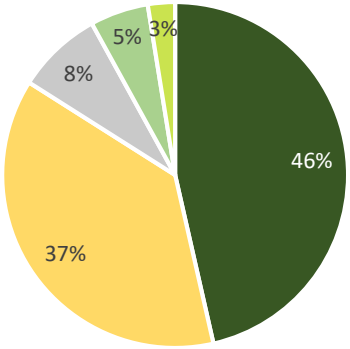
Espaces verts · Forestière · Agricole · Naturelle · Autre · Parc

Liège



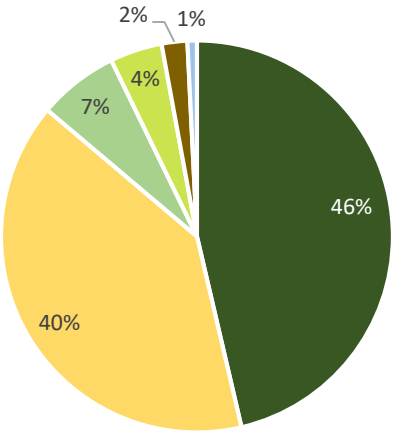
Forestière · Agricole · Naturelle · Espaces verts

Namur



Forestière · Agricole · Autre · Espaces verts · Naturelle

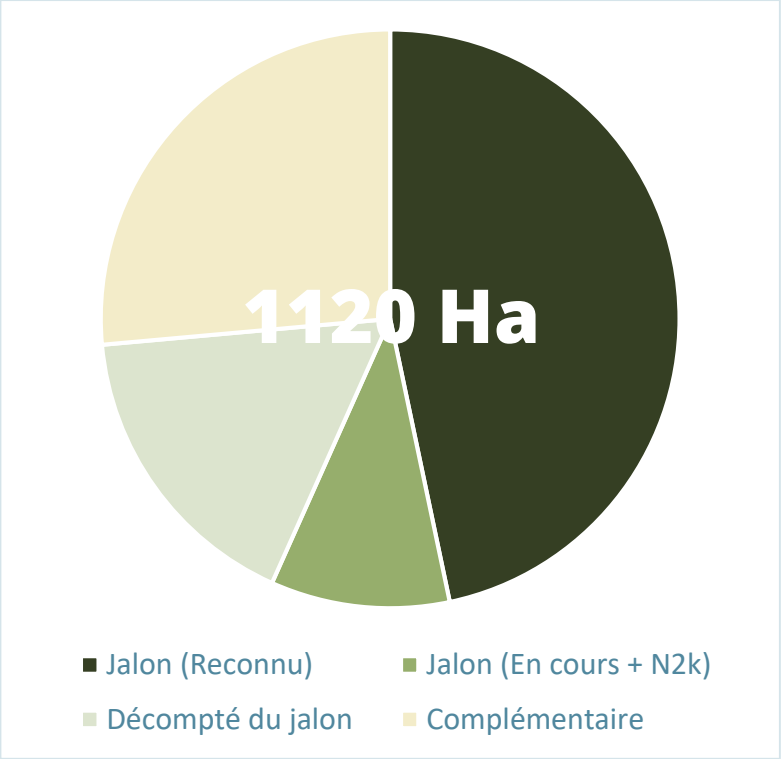
Luxembourg



Forestière · Agricole · Espaces verts · Naturelle · Parc · Plan d'eau

5.5 Analyse des jalons

	SURFACES (ha)
Jalon (Reconnu)	523
Jalon (En cours de reconnaissance + Natura 2000)	112
Jalon (TOTAL)	**635**
Complémentaire (décompté du jalon car hors Natura 2000)	189
Complémentaire (TOTAL)	**485**
Non finalisé au 31/08	25



La superficie totale de l'action « Maîtrise foncière » atteint donc **1.120** hectares au 31/08/2026.

Parmi ces 1.120 hectares, 635 hectares sont comptabilisés dans le jalon 37 et 485 hectares sont considérés comme complémentaires au projet. Sur ces 485 hectares, 189 hectares étaient initialement prévus dans le jalon. Toutefois, à la suite de la décision du 18 août 2026, les projets pour lesquels les associations avaient introduit un dossier de reconnaissance avant le 20 juin 2026 ne sont plus pris en compte dans le jalon, à l'exception des superficies bénéficiant du statut Natura 2000 ; les autres superficies ont été intégrées aux projets complémentaires.

Au 31 août 2026, 25 hectares de projets demeurent non finalisés par le bénéficiaire. Ces dossiers non clôturés s'expliquent notamment par des retours tardifs des vendeurs, des complications administratives, la découverte d'indivisaires multiples ou encore un décès au sein de la partie venderesse.

5.6 Analyse financière

	Prix	Frais	TVA	TOTAL
Coût	14.319.985 €	2.823.827 €	174.345 €	17.318.158 €
PNRR97 (+RW) 80 ou 100%		13.925.185 €	143.181 €	14.068.366 €
Part de fond propre		3.218.627 €	31.164 €	3.249.792 €

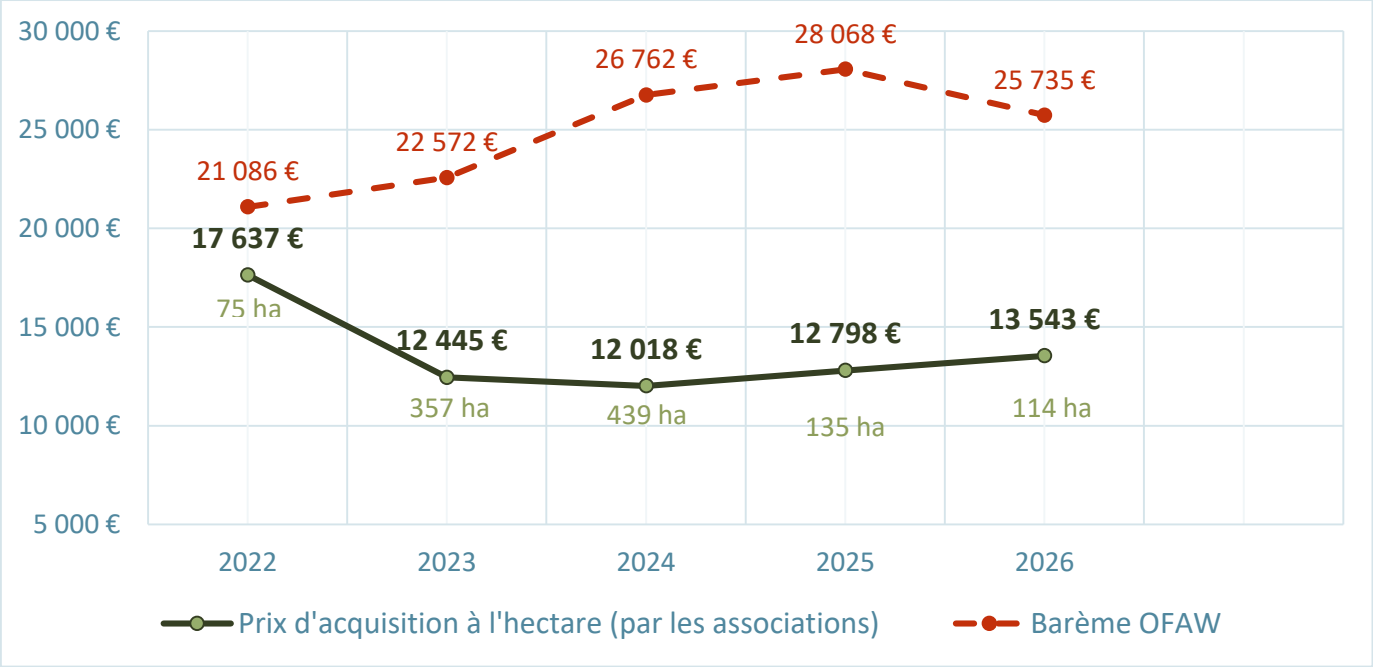
Le coût total lié à la maîtrise foncière est de 17,318 millions d'euros.

Avec un financement à hauteur de 80% ou 100% en fonction de la destination publique ou privée, la participation financière du PNRR97 et de la Région Wallonne (pour la TVA) est de 14,068 millions d'euros.

La part de fond propre supportée par les associations est donc de 3,250 millions d'euros.

Les acquisitions réalisées dans le cadre du PNRR97 ont respecté les barèmes applicables aux prairies permanentes fixés par l'Observatoire du foncier agricole wallon et publiés dans ses rapports annuels. Pour les acquisitions de 2023, les associations se sont ainsi référées au dernier rapport disponible à ce moment, publié en 2022 sur la base des chiffres de 2021.

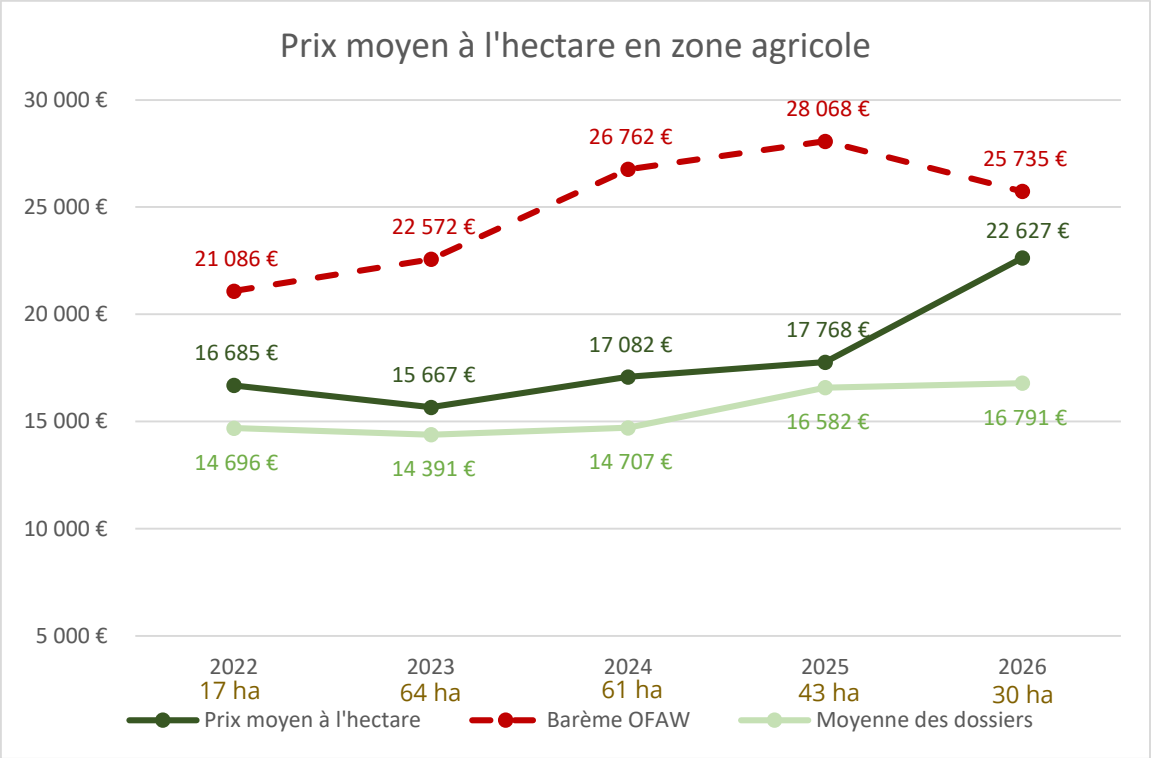
Le prix moyen à l'hectare pour l'ensemble du projet est de 12.785 €/ha hors frais. Dans le rapport 2025 de l'OFAW, le prix moyen actuel est de 25.735 €.



Chaque année, le prix moyen à l'hectare pour l'ensemble des projets est demeuré relativement stable, autour de 12.700 €/ha, à l'exception de 2022, où il atteignait 17.637 €/ha. Cette valeur s'explique notamment par une opportunité foncière importante concernant la réserve naturelle de Devant-Bouvignes, dont une parcelle était située en partie en zone à bâtir. Le PNRR97 n'est intervenu qu'à hauteur du barème applicable. Sans cette opération, le prix moyen à l'hectare pour 2022 aurait été de 13.579 €/ha.

Parmi les 435 projets de maîtrise foncière validés par le comité de validation, 21 se situaient au-dessus du barème et ont été financés dans la limite de celui-ci. Les écarts s'expliquent par plusieurs facteurs, notamment la présence de zones d'habitat, de plans d'eau importants ou de zones de loisirs au plan de secteur, ainsi que par certaines acquisitions en Haute-Ardenne, où le barème est particulièrement bas notamment en raison du faible nombre de transactions annuelles.

Étant donné que les barèmes de l'OFAW sont calculés sur base des prairies permanentes situées en zone agricole non bâtie et déclarées au SIGEC, il est intéressant de calculer ces mêmes moyennes, pour les acquisitions situées uniquement en zone agricole :



Par année, voici l'évolution du prix moyen à l'hectare pour les dossiers situés à au moins 95% en zone agricole, et ce afin d'écarter les dossiers dont une ou plusieurs parcelles sont boisées ou sur une autre affectation, influençant donc le prix.
Deux chiffres ressortent de ce graphique. En vert foncé, il s'agit pour chaque année du montant total acquis divisé par la superficie totale acquise.
En vert clair, il s'agit de la moyenne annuelle des prix à l'hectare de chaque dossier. Autant d'importance est donc donnée à chaque dossier, qu'importe la superficie acquise dans celui-ci.

Au global, ce sont 102 projets parmi les 435 qui sont repris dans cette analyse. Avec un total de 3.764.366 € pour 215 ha, la moyenne globale du prix à l'hectare est de 17.532 € et la moyenne des prix par dossier est de 15.171 €/ha.

Tout au long du projet, qu'il s'agisse d'acquisitions en zone agricole ou dans d'autres affectations, les associations sont demeurées en dessous des barèmes annuels fixés par l'OFAW. Elles n'ont donc pas contribué à l'augmentation des prix du foncier dans le cadre du projet.

6 Axe 2 – La Restauration

6.1 Analyse générale

Le deuxième axe du projet vise à restaurer les milieux dégradés, soit par la réalisation de travaux, soit par la mise en place de modalités de gestion adaptées.

Au total, **559** hectares ont été restaurés dans le cadre du projet selon deux modalités principales : l'intervention d'entrepreneurs spécialisés et l'organisation de chantiers bénévoles rendus possibles, notamment, par l'acquisition de nouveaux équipements. Ce résultat est appelé à évoluer

: les investissements réalisés dans le matériel permettront aux associations et à leurs bénévoles de poursuivre les opérations de restauration au-delà de la période du PNRR97. *Une carte des projets est disponible en Annexe.*

Ces restaurations visent à recréer ou à améliorer l'état de conservation d'habitats aujourd'hui menacés, fragilisés ou réduits à de faibles superficies. La restauration d'un habitat bénéficie ainsi à un ensemble d'espèces qui lui sont inféodées et contribue à leur maintien.

Pour cela, divers travaux ont été réalisés :

1. Creusement de mares
2. Installation de clôtures
   Mise en place d'un pâturage
3. Bouchage de drains
   Restauration hydrique
4. Désenrésinement
   Déboisement d'espèces exotiques
   Ouvertures forestières
5. Débroussaillage
   Fauche
6. Renforcement de populations d'espèces menacées
7. Gestion et élimination des espèces exotiques envahissantes
8. Etc.



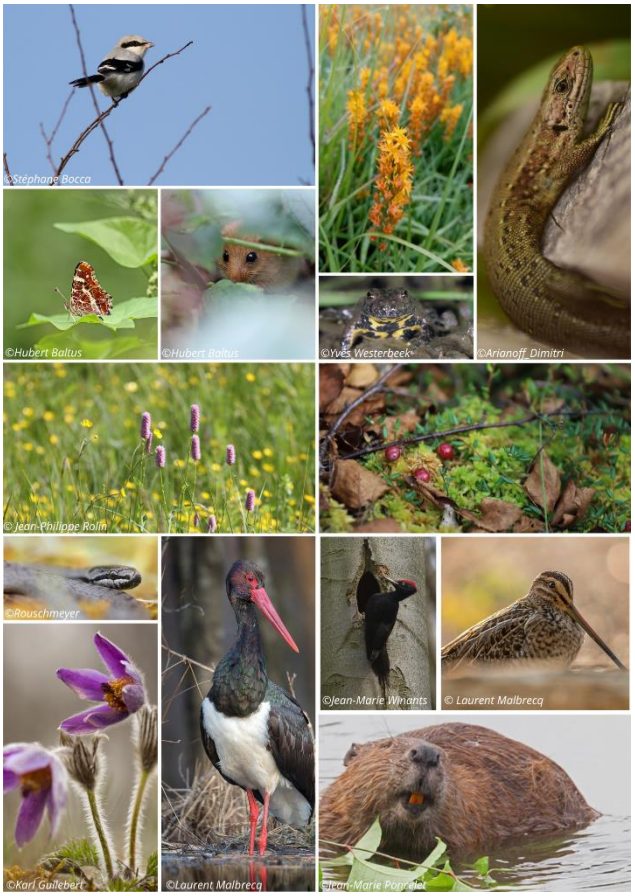
Figure 5. Illustrations de quelques projets de restauration réalisés dans le cadre du PNRR97. Photographies prises par les partenaires du projet.

Afin de permettre des restaurations plus ciblées, plus fréquentes et, dans certains cas, moins coûteuses, les associations ont également investi dans du matériel adapté : débroussailleuses, râteaux, bêches, fourches, cisailles, sécateurs, tronçonneuses, broyeurs, etc. Un microtracteur forestier ainsi qu'une récolteuse de graines ont également été acquis afin de restaurer plus efficacement et de manière plus autonome certains milieux. Utilisés par les salariés et les volontaires, ces équipements permettront de poursuivre la restauration et la gestion des milieux sur le long terme.



Figure 6. Illustrations de quelques équipements investis par les associations dans le cadre du PNRR97. Photographies prises par les partenaires du projet.

6.2 Analyse biologique



Les travaux réalisés ont permis de restaurer une grande diversité d'habitats, notamment :

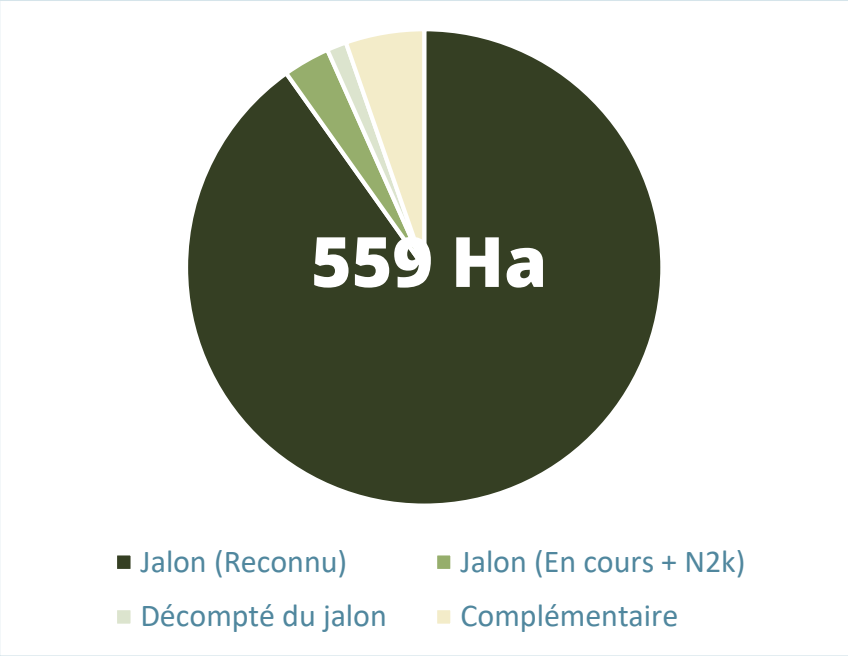
- Milieux forestiers : Aulnaies rivulaires, Forêts feuillues, Genevrières, …
- Milieux humides : Landes humides, prairies humides à Bistorte, Mégaphorbiaies, Mares, Roselières, Landes tourbeuses, …
- Milieux ouverts : Prairies maigres de fauche, pelouses calcaires, prairies oligotrophes, …

Ces interventions contribuent à la protection d'une grande diversité d'espèces, notamment des oiseaux, papillons, plantes, reptiles, mammifères et amphibiens, étroitement dépendantes de ces milieux.

Figure 7. Exemples d'espèces protégées dans le cadre du PNRR97

6.3 Analyse des jalons

	SURFACES
Jalon (Reconnu)	157
Jalon (En cours de reconnaissance + Natura 2000)	4
Jalon (TOTAL)	**161**
Complémentaire (décompté du jalon car hors Natura 2000)	13
Complémentaire (TOTAL)	**398**



La superficie totale de l'action « Restauration » atteint donc **559** hectares au 31/08/2026.

Parmi ces 559 hectares, 161 hectares sont comptabilisés dans le jalon 37 et 398 hectares sont considérés comme complémentaires au projet. Parmi les hectares initialement prévus dans le jalon, 13 hectares pour lesquels les associations avaient introduit un dossier de reconnaissance avant le 20 juin 2026 ont été reclassés selon la décision du 18 août 2026 : seules les superficies bénéficiant du statut Natura 2000 ont été conservées dans le jalon, les autres ayant été intégrées aux projets complémentaires.

Parmi les 559 hectares restaurés, 188 hectares l'ont été par des entrepreneurs et 371 hectares par des volontaires. Cette répartition met en évidence la contribution significative du bénévolat aux actions de restauration et l'importance des personnes qui consacrent leur temps aux associations environnementales.

6.4 Analyse financière

	Prix (financement 100% PNRR)	**TVA** (financement 100% RW)	**TOTAL**
Travaux par entrepreneur	788.851 €	154.861 €	943.712 €
Investissement d'équipement	476.194 €	99.020 €	575.214 €
Travaux bénévoles	0 €	0 €	0 €
	1.265.045 €	253.881 €	1.518.926 €

Rapportés aux superficies restaurées dans le cadre du PNRR97, les travaux réalisés par des entrepreneurs ont permis de restaurer 188 hectares, pour un coût moyen de 5.020 €/ha.

Les chantiers réalisés par les bénévoles et le personnel à l'aide du matériel acquis dans le cadre du projet ont permis de restaurer 371 hectares, soit un coût moyen de 1.550 €/ha. Ce ratio doit être interprété avec prudence, car il ne tient pas compte de plusieurs facteurs. Il illustre néanmoins l'importance du volontariat et l'intérêt des investissements en équipements pour accroître la capacité opérationnelle des associations.

6.5 Gestion agricole

Actuellement, la gestion d'une grande partie des réserves naturelles en milieu ouvert est confiée à des agriculteurs, qui peuvent exploiter ces terrains sans contrepartie financière. Certaines actions de restauration, comme la restauration de prairie maigre de fauche, permettent également de mettre à disposition des agriculteurs des terrains qui étaient inutilisables auparavant.

Cette collaboration est aujourd'hui un outil précieux et doit être vue comme un vrai partenariat. On attend de l'agriculteur qu'il s'engage et s'investisse tant au niveau du matériel ou du bétail spécifique à acquérir, qu'au niveau de ses connaissances du terrain. En échange, les exploitants impliqués doivent donc être mieux soutenus, encouragés et encadrés, notamment via un engagement de longue durée.

Il est donc nécessaire de proposer une solution permettant de mettre à disposition de l'agriculteur, toujours de manière gratuite, les terrains concernés par des pratiques agricoles en stabilisant cette collaboration dans la durée tout en permettant d'insérer des conditions individualisées de gestion tenant compte de la spécificité des terrains et en autorisant également une certaine souplesse permettant d'affiner les pratiques de gestion en cours afin d'améliorer la gestion du terrain d'un point de vue environnemental, toujours dans l'objectif de mettre en œuvre le plan de gestion de la réserve approuvé par le gouvernement.

Les terres acquises dans le cadre du projet 97 par les associations et concernées par une déclaration au SIGEC, ou devant faire l'objet d'une gestion agricole au vu du plan de gestion, seront remises en location à des agriculteurs via une convention de commodat de type bail de carrière (inspirée du bail de carrière de la loi sur le bail à ferme concernant, notamment, la durée) afin de garantir une stabilité d'exploitation aux agriculteurs.

7 Axe 3 – La Valorisation

7.1 Analyse générale

Le troisième et dernier axe du projet vise à valoriser les réserves naturelles afin d'y accueillir le public et de renforcer la sensibilisation des citoyens aux enjeux de biodiversité.

Cette valorisation s'est notamment traduite par la réalisation d'illustrations naturalistes, la création de panneaux didactiques et d'itinéraires pédagogiques, l'installation de structures d'accueil et d'observation, de bancs et de balises, ainsi que par la construction d'observatoires naturalistes. Des réserves ont également été mises en valeur au moyen de balades balisées ou guidées et de guides imprimés. Au total, les associations ont aménagé **1.280** hectares de réserves naturelles.

Des réserves naturelles jusqu'alors peu connues du public ont ainsi été aménagées afin de favoriser leur découverte et de mieux faire comprendre la biodiversité qu'elles abritent ainsi que les raisons justifiant sa protection.

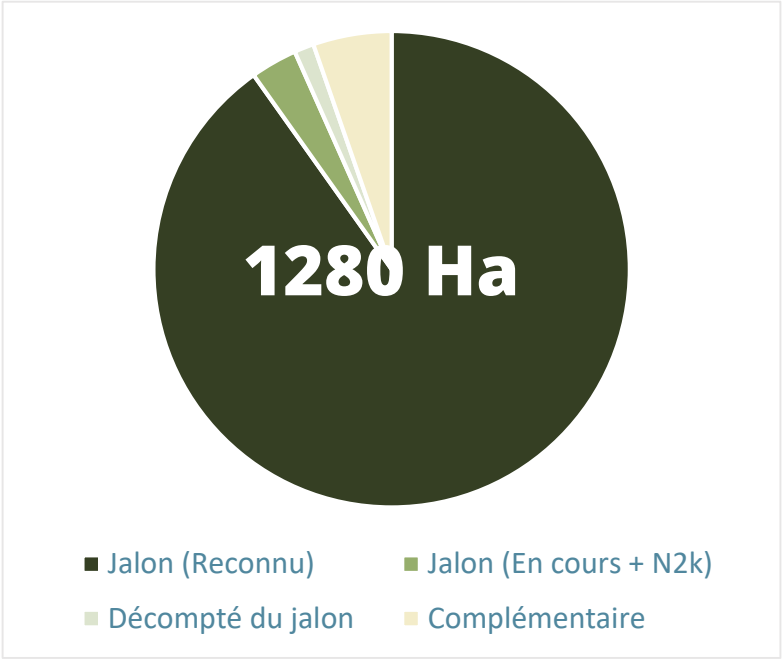
Grâce au PNRR97, **54** réserves naturelles sont désormais accessibles au public dans le cadre d'aménagements permettant de découvrir les milieux et la biodiversité qu'ils accueillent. *Une carte des projets est disponible en Annexe.*



Figure 8. Illustrations de divers aménagements et réalisations créés dans le cadre du PNRR97. Les illustrations naturalistes appartiennent aux associations.

7.2 Analyse des jalons

	SURFACES
Jalon (Reconnu)	1082
Jalon (En cours de reconnaissance + Natura 2000)	38
Jalon (TOTAL)	**1120**
Complémentaire (décompté du jalon car hors Natura 2000)	16
Complémentaire (TOTAL)	**160**
Non finalisé au 31/08	26



La superficie totale de l'action « Valorisation » atteint ainsi **1.280** hectares au 31/08/2026.

Parmi ces 1.280 hectares, 1.120 hectares sont comptabilisés dans le jalon 37 et 160 hectares sont considérés comme complémentaires au projet. Parmi les projets initialement prévus dans le jalon, 16 hectares pour lesquels les associations avaient introduit un dossier de reconnaissance avant le 20 juin 2026 ont été reclassés selon la décision du 18 août 2026 : seules les superficies bénéficiant du statut Natura 2000 ont été conservées dans le jalon, les autres ayant été intégrées aux projets complémentaires.

Au 31 août 2026, 26 hectares de projets demeurent non finalisés par le bénéficiaire. Ces dossiers non clôturés s'expliquent notamment par l'incendie qui a ravagé les Hautes-Fagnes en août 2026 et qui a empêché l'accès des entrepreneurs aux réserves naturelles concernées, ces projets seront terminés durant la première quinzaine de septembre.

7.3 Analyse financière

	Prix (financement 100% PNRR)	**TVA** (financement 100% RW)	**TOTAL**
Travaux de valorisations	500.636 €	52.891 €	553.528 €

Avec une valorisation de 1.280 hectares, le coût moyen à l'hectare des aménagements réalisés dans le cadre du PNRR97 est de 432 €/ha.

Ce montant s'aligne avec la volonté du COMAC de réaliser des projets de valorisation de grande ampleur, à moindre coût.

8 Mise sous statut de protection

Au cours de ce projet, les associations partenaires ont disposé de quatre années pour renforcer significativement le réseau d'aires protégées en Wallonie. Avec un résultat total de 2.959 hectares, l'objectif est largement atteint. La mise en œuvre des projets s'est structurée en plusieurs étapes : maîtrise foncière, études et inventaires, restauration des habitats et établissement du plan de gestion, aménagement pour l'accueil du public, puis mise sous statut de protection.

Afin d'assurer une utilisation optimale des financements publics et de répondre aux objectifs européens en faveur de la biodiversité, chaque projet a fait l'objet d'une analyse préalable. Les associations n'ont pas recherché systématiquement la première opportunité foncière disponible : l'intérêt biologique du site et sa connectivité avec les habitats déjà protégés ont été pris en considération. Les opérations de restauration ont été conçues non pas dans une logique de volume, mais afin d'améliorer l'état de conservation d'habitats menacés et prioritaires à l'échelle européenne. De même, les aménagements destinés au public ont été conçus en fonction des caractéristiques des sites, avec une attention portée à la qualité des contenus, à l'expérience des visiteurs et à la sensibilisation à la protection de la biodiversité wallonne. Les associations ont par ailleurs veillé à limiter autant que possible les incidences environnementales et à privilégier, lorsque cela était pertinent, l'utilisation de matériaux locaux. Cette approche, nécessairement exigeante en temps et en expertise, contribue à optimiser l'utilisation des financements publics.

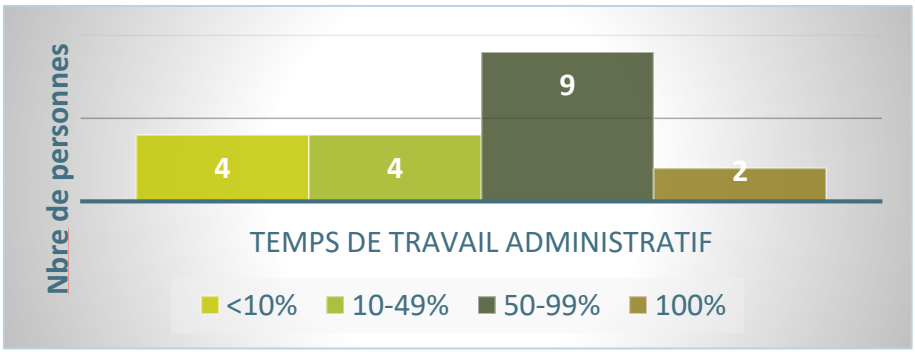
Il est dès lors cohérent que la phase finale du projet, à savoir la mise sous statut de protection stricte des parcelles acquises, restaurées et/ou valorisées, intervienne en dernier lieu.
Ce processus est long, mais il repose sur une démarche structurée et réfléchie.

De plus, au cours du projet, le nouvel Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la conservation de la nature dans les réserves naturelles et les cavités souterraines d'intérêt scientifique du 02 mai 2024, abrogeant notamment l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 17 juillet 1986, a engendré des modifications de procédures pour les demandes de mise sous statut, que les partenaires ont dû rapidement s'approprier.

Cela étant, sur les 2.959 hectares que compte le projet, 2.585 hectares bénéficient d'ores et déjà d'un statut reconnu ou font l'objet d'un dossier de reconnaissance introduit auprès de la Région wallonne. Les dossiers relatifs aux 374 hectares restants seront soumis dans les meilleurs délais, la majorité étant prévue pour janvier 2027.

9 Difficulté administrative du projet

En parallèle de ces processus, un autre facteur a sensiblement ralenti l'avancement du projet : les charges et les exigences administratives liées au PNRR97, imposées par l'Union européenne et le SPW, ont représenté une contrainte importante pour les associations partenaires.
La charge administrative a été particulièrement élevée : plus de la moitié de l'équipe a consacré plus de 50 % de son temps de travail à des tâches administratives.
Or, un seul ETP était prévu pour le suivi administratif et le rapportage.



Pour répondre à ces charges administratives, du personnel principalement dédié à ce type de tâche a été engagé :

- Rédaction de marchés publics complexes et suivi des réglementations propres au projet (avec un contrôle supplémentaire à travers les outils CALISTA et ARACHNE)
- Analyse DNSH préalablement à chaque projet (près de 600 projets au total) + Suivi DNSH tout au long de chaque projet de restauration mené (plus de 100 projets) + suivi de formations (à suivre et retransmettre)
- Rédaction des procédures propres au projet pour répondre aux exigences
- Rassemblement des pièces justificatives et comptables nécessaires au contrôle par la DSC (environ une dizaine de pièces par dépense, avec environ 1600 dépenses encodées hors frais de personnel → 16000 documents à rédiger/exporter/demander/compiler)
- Accompagnement des associations (nouveau système comptable, appropriation des nouvelles procédures, etc.)
- Encodage des dépenses et frais de personnel dans l'outil CALISTA
- Analyse des retours de contrôles et demandes/recherches de nouvelles pièces justificatives
- Rédaction des dossiers de demande de reconnaissance
- Adaptation aux nouvelles contraintes, demandes ou modifications qui tombent au fur et à mesure du projet et jusqu'à une semaine avant la fin, ceci ayant parfois des retombées financières (ex : nouvelle exigence pour les marchés publics passés avec une entreprise non belge alors que des marchés sont déjà en cours ou terminés). Mais cela demande surtout une nouvelle adaptation de la part des partenaires ainsi que du temps dédié à réviser les procédures et les rapports.

Avec des pièces strictement exigées par le PNRR, les associations ont dû revoir leurs procédures internes avec un impact supplémentaire sur leurs ressources humaines et équipes comptables : Feuille de temps, Lettre de mission, Déclarations d'absence de conflit d'intérêt, analyse DNSH, Fiche de suivi DNSH, Marchés publics conjoints, Description du système comptable, Export de preuves d'imputation comptable pour chaque dépense, etc.

Plusieurs fois par an, des preuves supplémentaires étaient également demandées : Subvention APE, Attestation ONSS, Attestation TVA, Certificat d'absence de dette, etc.

À cela s'ajoute évidemment la coordination inter-associations ainsi que le rapportage à la Région Wallonne à travers des tableaux, des analyses et des cartographies.

L'ensemble de ces obligations a entraîné une perte d'efficacité opérationnelle, en mobilisant un temps considérable qui n'a pas pu être consacré directement à la mise en œuvre des actions, mais à leur justification et à leur contrôle.

10 Personnel engagé

L'AGW de 2022 prévoyait un volume de travail de 13,5 ETP pour la réalisation du projet, réparti en fonction de la portée territoriale des associations. Une asbl locale pouvait engager 0,5 ETP/an et une asbl régionale 2,5 ETP/an. Le bureau du projet bénéficiait par ailleurs d'un ETP supplémentaire pour la coordination et le rapportage.

L'AGW de 2023 a conservé cette répartition, tout en convertissant les ETP en heures. Avec une limite de 1 720 heures par an et par ETP, les associations ont ainsi pu organiser plus finement les affectations de personnel en fonction des priorités du projet et des différentes années.

Un budget a été proposé pour ces frais de personnel, calculé et financé sur base d'un taux horaire indexé. Des coûts indirects, plafonnés à 15 %, ont également été prévus afin de couvrir les frais administratifs et de structure générés indirectement par la mise en œuvre de l'opération.

Le budget global des frais de personnel, après les deux adaptations de 2025 et 2026, est de 5.097.845 € + 764.680 € de coûts indirects.

Afin d'accompagner les associations essentiellement bénévoles (sans personnel), les Cercles des Naturalistes de Belgique ont pris en charge l'engagement du personnel affecté aux missions des Amis du Parc de la Dyle et des Amis de la Fagne. Et Natagora a pris en charge l'engagement du personnel affecté aux missions de Patrimoine Nature et du Genévrier. Ces partenariats ont été repris dans des conventions.

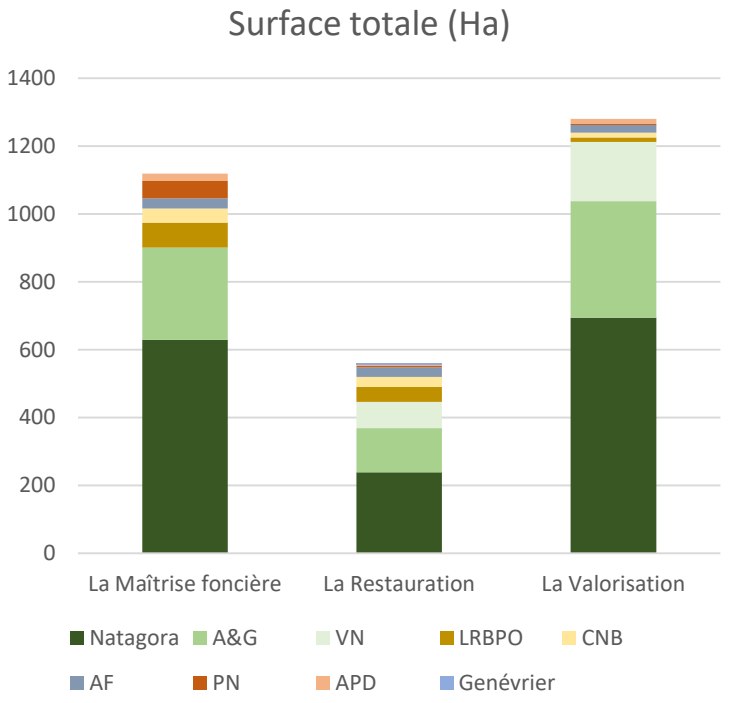
	Natagora (+PN +G) + coord	A&G	CNB (+APD +AF)	LRBPO	Virelles Nature	TOTAL	Prévu
2022	1,3 ETP	1,6 ETP	0,5 ETP	0,8 ETP	0,2 ETP	**4,4 ETP**	9 ETP
2023	4,8 ETP	2,3 ETP	2,9 ETP	2,3 ETP	0,2 ETP	**12,5 ETP**	13,5 ETP
2024	4,1 ETP	2,4 ETP	3,6 ETP	2,4 ETP	0,5 ETP	**13 ETP**	13,5 ETP
2025	4,8 ETP	2,3 ETP	4,3 ETP	2,8 ETP	0,5 ETP	**14,7 ETP**	13,5 ETP
2026	3,5 ETP	3 ETP	3,5 ETP	2,3 ETP	0,3 ETP	**12,6 ETP**	9 ETP
TOTAL	**18,5 ETP**	**11,6 ETP**	**14,8 ETP**	**10,6 ETP**	**1,7 ETP**	**57,2 ETP**	58,5 ETP
Prévu	19,5 ETP	10,8 ETP	15,2 ETP	10,8 ETP	2,2 ETP	58,5 ETP	=

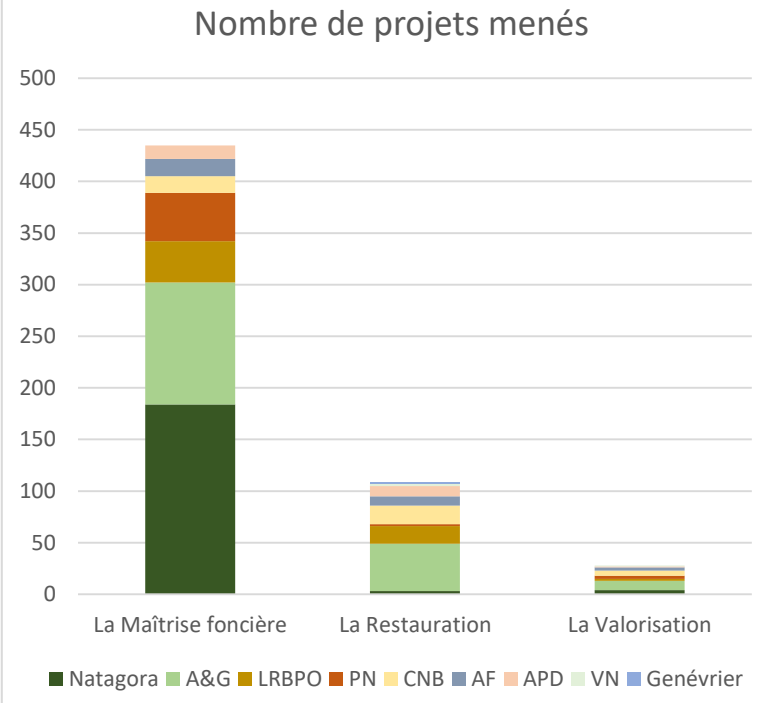
Ce tableau présente le nombre d'équivalents temps plein annuels mobilisés par chaque partenaire. Il convient de noter que l'année 2022 a débuté en mai et que l'année 2026 s'est achevée en août : seuls huit mois ont donc pu être prestés au cours de ces deux années. Le nombre d'ETP est néanmoins exprimé sur une base annuelle. Le tableau reprend également les volumes initialement prévus par l'AGW, par année et par partenaire, en fonction de leur portée territoriale et des associations prises en charge.

Au total, les associations ont engagé 57,2 ETP bien que l'AGW en permettait 58,5. Les associations sont dès lors bien restées en deçà du nombre d'heures éligibles au projet.

Le tableau permet de montrer que l'année 2022 s'est notamment consacrée à l'engagement de nouveau personnel afin de réaliser les missions ambitieuses du projet, et que celui-ci a mis du temps à se définir et se mettre en place.
Il démontre aussi qu'en 2025 et 2026, les associations ont dû renforcer leurs équipes afin d'accélérer les actions de restauration, valorisation et de demande de mise sous statut, dans le respect de l'échéancier du projet.

11 Résultats par partenaire





Cette représentation synthétique présente les superficies acquises, restaurées et valorisées ainsi que le nombre de projets menés par les neuf associations partenaires du PNRR97.

Les graphiques montrent que chaque partenaire a contribué au projet et s'est investi dans les différentes actions. Certaines associations ont néanmoins privilégié certains axes en fonction de leurs domaines d'expertise, du personnel mobilisé et de leurs priorités. La comparaison des deux graphiques montre par ailleurs que le nombre de projets réalisés ne reflète pas nécessairement la superficie concernée, et inversement. Un nombre limité de projets ne signifie donc pas nécessairement un impact moindre, de même qu'une superficie relativement faible selon les modalités de comptabilisation du projet ne traduit pas nécessairement un nombre d'actions limité. Des projets locaux nécessitant une phase préparatoire importante, tels que le creusement de plusieurs mares ou l'abattage de résineux, peuvent ainsi présenter une valeur écologique ou opérationnelle comparable à celle d'un projet de plus grande ampleur, tel que la création d'un circuit pédestre traversant plusieurs réserves naturelles aménagées pour l'accueil du public.

11.1 Natagora

Dans le cadre du PNRR97, Natagora a mené :
184 projets de maîtrise foncière dans 82 réserves naturelles ;
3 projets de restauration dans 44 réserves naturelles ;
et 4 projets de valorisation dans 30 réserves naturelles.

	Superficie (Ha)	Coût (€)	Financement PNRR (€)	Financement RW (TVA) (€)
La Maîtrise foncière	629	10.806.780	8.292.720	77.767
La Restauration	239	193.353	159.796	33.557
La Valorisation	694	97.611	88.371	9.240
TOTAL	1.562	11.097.744	8.540.887	120.564

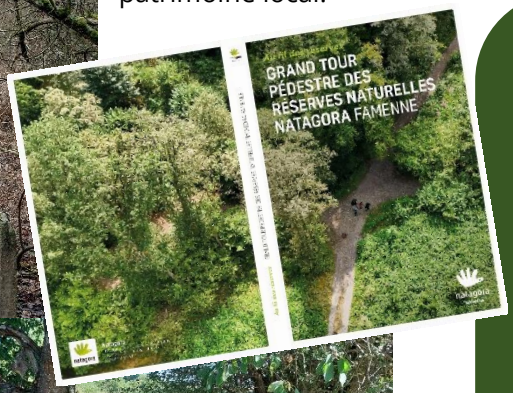
Ce partenaire a contribué au jalon 37 à hauteur de 789 hectares.

Exemples de projets :

Création de la nouvelle réserve naturelle du Vallon de Boé d'une superficie de 75 hectares d'un seul tenant. Elle est composée majoritairement de futaies claires de chênes, de fonds mis à blanc avec une régénération naturelle de feuillus, de plantations d'épicéas de faible superficie et d'un étang. Certains fourrés et lisières témoignent de l'existence passée de milieux agropastoraux ouverts (pelouses calcicoles à schisteuses) qui pourront être restaurées. Au niveau géologique, de sa partie basse à sa partie haute, le site présente une transition intéressante entre les calcaires du Dévonien supérieur, les schistes du Famennien et les psammites du Condroz. Les connaissances actuelles montrent un réel intérêt faunistique : chat sauvage, martre des pins, putois d'Europe, castor d'Europe, pic noir, grand corbeau, autour des palombes, grèbe castagneux, pie-grièche écorcheur en lisière, coronelle lisse, couleuvre à collier, salamandre, grand mars changeant, grand et moyen nacré. De nombreuses espèces de champignons ont été observées et témoignent de la grande diversité d'habitats.


© Florie Robert







Aménagement des 21 réserves naturelles de Natagora Famenne à travers diverses structures (aires de vision, parcours quizz, panneaux didactiques, bancs, etc.) et rédaction d'un guide de balades « Circuit pédestre à travers les réserves naturelles de Famenne » détaillant un circuit de 208 km, les réserves naturelles environnantes et le patrimoine local.

« Durant le projet, Natagora a atteint le chiffre clé de 6.000 hectares en réserves naturelles. Un chiffre symbolique qui n'aurait pas pu être possible sans le PNRR97. Durant 4 ans, nous avons redoubler d'efforts pour demander la reconnaissance de nos réserves naturelles et c'est maintenant plus de 60% qui sont sous statut, soit environ 4.000 hectares. Le projet a également lancé une dynamique inter-associations qui, je l'espère, se maintiendra dans le temps à travers d'autres projets et collaborations »

Nora Scieur

11.2 Ardenne & Gaume

Dans le cadre du PNRR97, Ardenne & Gaume a mené :
118 projets de maîtrise foncière dans 50 réserves naturelles ;
46 projets de restauration dans 22 réserves naturelles ;
et 9 projets de valorisation dans 7 réserves naturelles.

	Superficie (Ha)	Coût (€)	Financement PNRR (€)	Financement RW (TVA) (€)
La Maîtrise foncière	272	3.641.247	3.300.954	31.980
La Restauration	130	808.957	674.428	134.049
La Valorisation	344	212.534	184.622	27.912
TOTAL	746	4.662.738	4.160.004	193.941

Ce partenaire a contribué au jalon 37 à hauteur de 649 hectares

Exemples de projets :

Création de la réserve naturelle des Hauts de Poilvache d'une superficie de 23 hectares, sur la commune de Yvoir : Une petite partie de la surface est occupée par des prairies peu intensives. Le reste, boisé, est occupé par des anciennes fruticées sur sol calcaire superficiel, de la chênaie-charmaie calcicole, des boisements plus neutrophiles et quelques zones de résineux (douglas). On vise plus particulièrement la restauration de prés maigres de fauche, la protection de boisements calcicoles et de leur flore associée, la conservation de papillons (espèces forestières et espèces des

Wallonie Relance
Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

milieux thermophiles calcaires) via la recréation de lisières progressives, layons et clairières. Dans ces derniers éléments, on vise également la recolonisation par une flore herbacée caractéristique des milieux calcaires.





© Julien Preud'homme

Aménagement de la réserve naturelle des Mares de Ben-Ahin : un joyau de la flore qui subsiste dans cette partie de la vallée de la Meuse. Le site est essentiellement réputé pour sa flore, avec notamment une longue liste (19) d'espèces de Carex et l'unique station indigène hors Ardenne de trèfle d'eau. Le site est aussi riche de son odonatofaune, avec l'aeschne isocèle, l'aeschne printanière, la libellule fauve et l'agrion délicat. Le projet de valorisation concerne la pose de 2 panneaux d'accueil et de 3 panneaux didactiques sur la flore, les odonates et les milieux naturels ouverts et humides, ainsi que la pose d'une signalétique réserve naturelle accompagnée des pictogrammes de rigueur pour canaliser la foule et endiguer les menaces et pressions qui pèsent sur le site.

« Du côté d'Ardenne & Gaume, le projet Aires Protégées aura marqué l'ASBL de bien des manières. Tout d'abord une formidable opportunité de renforcer notre réseau de réserves naturelles : de 46 réserves naturelles pour 698 hectares fin 2021, nous totalisons aujourd'hui 84 réserves réparties sur 1.087 hectares. Ceci correspond à la création de pas moins de 35 réserves naturelles et l'extension de 15 autres. 31 d'entre elles ont bénéficié de mesures de restaurations et 7 d'un programme de mise en valeur éco-touristique. Du côté du terrain, le projet aura permis de nous doter d'outils performants pour la restauration puis la gestion des sites acquis, et d'équiper nos bénévoles de matériel qui les rend autonomes pour les petites interventions quotidiennes. Ce fut également une période riche en échanges, autant d'occasions pour nous tous de continuer d'apprendre les uns des autres, de professionnaliser nos équipes, et d'accompagner les plus petites associations locales dans leur développement, mais aussi d'accélérer les rapprochements, synergies et collaborations entre associations partenaires du projet, avec nous en sommes persuadés, la naissance de collaborations à plus long terme. »

Julien Preud'homme

11.3 Virelles Nature

Dans le cadre du PNRR97, Virelles Nature a mené :
2 projets de restauration dans 1 réserve naturelle ;
et 1 projet de valorisation dans 5 réserves naturelles.

	Superficie (Ha)	Coût (€)	Financement PNRR (€)	Financement RW (TVA) (€)
La Maîtrise foncière	0	0	0	0
La Restauration	77	2.978	2.461	517
La Valorisation	174	74.983	74.983	0
TOTAL	251	77.961	77.444	517

Ce partenaire a contribué au jalon 37 à hauteur de 173 hectares.

Exemple de projets :

Mise en valeur de plusieurs réserves naturelles grâce à la construction d'un nouvel observatoire ornithologique intérieur et extérieur à l'Aquascope de Virelles qui permettra aux touristes d'observer la vie de l'étang et des alentours. L'affût se situant dans la partie gratuite de l'étang, nous pouvons poser l'hypothèse que les visuels installés au rez-de-chaussée de l'affut seront vus par plus de 30 000 personnes chaque année et serviront de supports didactiques pour les encadrants du site.


© Virelles Nature


© Virelles Nature

« À travers le projet, nous avons pu échanger et apporter notre expertise dans le domaine de la restauration des milieux humides et aquatiques. Cet accompagnement n'est pas visible dans les chiffres du projet mais il est concret. De plus, en partenariat avec Natagora et le Parc National Entre-Sambre-et-Meuse, l'asbl a largement participé à l'extension des réserves naturelles du bassin versant de l'Étang de Virelles et à la mise à jour de leur statut de protection. Nous avons également enfin pu mettre à jour notre base de données cartographique et renforcé nos partenariats avec les établissements scolaires, les artisans locaux et le DNF, avec lequel nous développons notamment un projet de valorisation de nos réserves naturelles à travers une randonnée balisée. »

Lucas Contino

11.4 La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

Dans le cadre du PNRR97, La LRBPO a mené :
40 projets de maîtrise foncière dans 13 réserves naturelles ;
17 projets de restauration dans 7 réserves naturelles ;
et 2 projets de valorisation dans 1 réserve naturelle.

	Superficie (Ha)	Coût (€)	Financement PNRR (€)	Financement RW (TVA) (€)
La Maîtrise foncière	74	1.296.379	1.020.683	10.315
La Restauration	45	214.144	177.507	36.601
La Valorisation	14	74.610	73.462	1.147
TOTAL	133	1.585.133	1.271.652	48.063

Ce partenaire a contribué au jalon 37 à hauteur de 113 hectares

Exemples de projets :

La réserve de Bocogne est une ancienne pessière située à la sortie de Nassogne. Les épicéas et les drains creusés pour leur exploitation ont asséché et acidifié le sol. Une mise à blanc a été réalisée dans plusieurs parcelles, et les habitats objectifs varient selon les parcelles : prairies à pâturage extensif, prairies maigres de fauches, boisements en libre évolution et zones en friche. Plusieurs travaux ont été réalisés : déboisement, mise en andains des rémanents par peignage (dans les futures pâtures et prairies de fauche), gyrobroyage (15-20cm) dans la future prairie de fauche, broyage de souches sur le tracé de la future clôture, installation d'une clôture en ursus (avec utilisation d'acier recyclé) qui permet un pâturage ovin extensif pour le développement d'une végétation de milieu ouvert, le creusement de mares et le bouchage de drains afin de restaurer une zone humide, combinée à un pâturage extensif.



« Pour la LRBPO, ce projet a été l'amplificateur d'une réelle proactivité autour de nos réserves naturelles : déblocage de moyens humains, collaborations, et projets bien plus ambitieux que nous n'aurions pu espérer ! »

Justine Dewilde

© Justine Dewilde
© Michael Pontegnies

Aménagement d'une boucle de balade au sein du complexe de la Réserve Naturelle de Jalna : installation de plusieurs panneaux d'accueil et didactiques, un cadre paysager sur les prairies et pose de plaquettes signalétiques « Réserve naturelle » (trientale). Quelques plaquettes signalétiques minimalistes ont été placées sur le terrain pour guider la circulation. Deux caillebotis permettent de traverser les zones humides pour canaliser le public et en éviter le piétinement de zones sensibles. Nous prévoyons également deux clôtures et deux barrières afin d'endiguer la pénétration du public dans la réserve en dehors des accès surveillés et balisés. Une illustratrice naturaliste se charge d'illustrer les panneaux et le contenu sera mis en ligne sur le site web de l'ASBL, mettant à disposition des randonneurs du contenu digital. Sur le terrain, une partie du contenu est présente sous forme de code QR à scanner, celui-ci étant évolutif.



11.5 Les Cercles des Naturalistes de Belgique

Dans le cadre du PNRR97, Les CNB ont mené :
16 projets de maîtrise foncière dans 9 réserves naturelles ;
18 projets de restauration dans 7 réserves naturelles ;
et 5 projets de valorisation dans 2 réserves naturelles.

	Superficie (Ha)	Coût (€)	Financement PNRR (€)	Financement RW (TVA) (€)
La Maîtrise foncière	41	517.636	493.198	6.190
La Restauration	29	210.494	176.763	33.631
La Valorisation	14	49.621	42.059	7.561
TOTAL	84	777.751	712.020	47.382

Ce partenaire a contribué au jalon 37 à hauteur de 51 hectares.

Exemples de projets :

Extension, restauration et aménagement de la réserve naturelle des Prés d'Amour : Après trois extensions d'un total de 7 hectares dans cette réserve naturelle, notamment par le biais d'un bail emphytéotique avec la province du Hainaut, plusieurs chantiers de restauration ont été organisés : ouverture forestière pour la restauration d'une UG2, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, dessouchage de saules, installation de clôtures, étêtage des saules têtards en faveur de la chevêche, abattage de peupliers dont le bois mort est laissé sur place. Ensuite, le site a bénéficié d'une valorisation didactique mettant en avant la diversité écologique du site et sa richesse en espèces inféodées aux zones humides. Une plateforme d'observation

ornithologique 360° accessible aux personnes à mobilité réduite a été construite ; elle comprend un toit pour s'abriter, une rampe d'accès PMR sous forme de caillebotis surélevé, et deux bancs pour se reposer. Neuf panneaux didactiques ont également été installés, comprenant des illustrations naturalistes.



© Amazone Raskin
© François Stocman

« Grâce à ce projet, nous avons pu constituer une équipe pluridisciplinaire qui a professionnalisé la gestion des réserves naturelles, leur monitoring et l'implication des volontaires. Le projet a aussi mis en évidence toute l'importance d'impliquer l'ensemble des parties prenantes locales : communes, riverains, Guides-Nature, agriculteurs, entreprises, etc., pour faire des aires protégées avec les humains et non des espaces protégés de ceux-ci. »

Christophe Vermonden

11.6 Les Amis de la Fagne

Dans le cadre du PNRR97, Les Amis de la Fagne ont mené :
17 projets de maîtrise foncière dans 7 réserves naturelles ;
9 projets de restauration dans 2 réserves naturelles ;
et 3 projets de valorisation dans 2 réserves naturelles.

	Superficie (Ha)	Coût (€)	Financement PNRR (€)	Financement RW (TVA) (€)
La Maîtrise foncière	30	210.779	166.268	2.368
La Restauration	28	49.011	40.505	8.506
La Valorisation	22	11.282	7.111	1.005
TOTAL	80	271.072	213.884	11.879

Ce partenaire a contribué au jalon 37 à hauteur de 60 hectares.

Exemples de projets :



Extension de plus de 10 hectares de la réserve naturelle de la Vallée de l'eau Rouge où se regroupent plusieurs habitats Natura 2000 différents, on trouve de nombreux suintements qui s'écoulent en direction du ruisseau de l'eau rouge au nord de celles-ci. Ces ruissellements sont à l'origine des zones de bas-marais, des landes tourbeuses et des boulaies tourbeuses. Sur ces 10 hectares, on trouve de belles plages de Narthécie (Narthecium ossifragum), de canneberge (Vaccinium oxycoccos), de bruyère quaternée (Erica tetralix). Des zones de landes plus sèches sont colonisées par les bouleaux pubescents (Betula pubescens), les saules à oreillettes (Salix aurita), les sorbiers des oiseleurs (Sorbus aucuparia) et de nombreuses espèces du genre vaccinium. Avec le projet, des chênes ont été replantés dans la mise à blanc d'épicéas afin de reconstituer l'habitat cible, une chênaie pédonculée à bouleau.

Dans la réserve naturelle de Nampîre, une action de renforcement de population de genévrier a également été organisée par les volontaires de l'association.





« Ce projet a permis de lier connaissance avec les autres associations et collaboration dans un esprit de respect réciproque. Concrètement, nous avons plus que triplé la superficie de nos réserves. Cela nous a donné l'occasion de remotiver nos équipes dans un projet enthousiasmant. »

Jean Collard

11.7 Patrimoine Nature

Dans le cadre du PNRR97, Patrimoine Nature a mené :
47 projets de maîtrise foncière dans 13 réserves naturelles ;
2 projets de restauration dans 3 réserves naturelles ;
et 3 projets de valorisation dans 1 réserve naturelle.

	Superficie (Ha)	Coût (€)	Financement PNRR (€)	Financement RW (TVA) (€)
La Maîtrise foncière	51	656.554	503.358	11.499
La Restauration	3	5.160	4.288	872
La Valorisation	3	13.433	11.102	2.331
TOTAL	58	675.147	518.748	14.702

Ce partenaire a contribué au jalon 37 à hauteur de 50 hectares.

Exemples de projets :

La réserve naturelle du Ghaster a été agrandie de plus de 20 hectares, augmentant la surface protégée des habitats de chênaies, hêtraies, boulaies tourbeuses et landes à bruyère.



« Grâce à ce projet nous avons pu étendre notre réseau de réserve naturelle d'environ 50 ha. Ce fut aussi une superbe expérience en termes de collaboration et de dynamique positive. On croise les doigts pour retrouver très vite le même genre d'opportunité. »

Raphaël Thunus

Aménagement de la réserve naturelle de Bagatelle à travers la mise en place d'un caillebotis qui aura permis de maintenir les actions de sensibilisation et d'éducation de l'association, tout en cohabitant avec le Castor.

« Grâce à ce merveilleux projet, notre asbl compte désormais 191 ha en gestion dont 138 ha en propriété propre et 53 ha sous convention/location de longue durée. Sur ces 191 ha, 85% des parcelles sont à ce jour, officiellement reconnues en tant que réserve naturelle. Presque la totalité de ces 191 ha devrait obtenir ce statut d'ici 2028. Plus que jamais, ce projet a renforcé les liens entre les différentes asbl sur le territoire occupé par l'asbl Patrimoine Nature. »

Corentin Thomas


© Corentin Thomas

11.8 Les Amis du Parc de la Dyle

Dans le cadre du PNRR97, Les Amis du Parc de la Dyle ont mené :
13 projets de maîtrise foncière dans 1 réserve naturelle ;
10 projets de restauration dans 1 réserve naturelle ;
et 1 projet de valorisation dans 1 réserve naturelle.

	Superficie (Ha)	Coût (€)	Financement PNRR (€)	Financement RW (TVA) (€)
La Maîtrise foncière	22	179.141	140.551	2.801
La Restauration	5	31.751	26.245	5.506
La Valorisation	15	22.619	18.925	3.694
TOTAL	42	233.511	185.721	12.001

Ce partenaire a contribué au jalon 37 à hauteur de 31 hectares.

Exemples de projets :


© Les Amis du Parc de la Dyle

Extension et mise sous statut de la réserve naturelle des Marbaises, gérée de longue date par l'association mais jamais officialisée. Plus de 22 hectares se sont ajoutés à la réserve naturelle. Dans le bassin de la Dyle, les habitats sont diversifiés : phragmitaies, mégaphorbiaies, forêts alluviales, mares, prairies humides, roselières, saulaies, magnocariçaies sur sol tourbeux, etc.

Ces peupleraies ont été restaurées en roselières à travers des travaux d'abattage.


© Les Amis du Parc de la Dyle


© Les Amis du Parc de la Dyle

« Grâce à ce partage d'expertises, nous avons pu déposer notre demande d'agrément pour la réserve naturelle des Marbaises, dont une dizaine d'hectares que l'association gère depuis les années 80 dans la vallée de la Dyle. Ce lieu offre un refuge tranquille à l'avifaune européenne. Ensemble, nous sommes plus forts, plus rapides et plus professionnels. C'est une nécessité face à l'urgence de protéger les derniers espaces riches en biodiversité. »

Catherine Dickburt

11.9 Le Genévrier

Dans le cadre du PNRR97, Le Genévrier a mené :

2 projets de restauration dans 2 réserves naturelles ;

GEN	Superficie (Ha)	Coût (€)	Financement PNRR (€)	Financement RW (TVA) (€)
La Maîtrise foncière	0	0	0	0
La Restauration	3	3.693	3.052	641
La Valorisation	0	0	0	0
TOTAL	3	3.693	3.052	641

Ce partenaire a contribué au jalon 37 à hauteur de 0 hectare.

Exemple de projets :

Cette petite association constituée de volontaires, a pu investir dans du nouveau matériel de gestion et de restauration dans le but de réaliser des chantiers et des travaux avec les volontaires dans leurs deux réserves naturelles composées principalement de mégaphorbiaies, prairies humides à orchidées et pelouses calcaires.


© Le Genévrier


© Le Genévrier

« Nous nous réjouissons de l'émulation que ce projet a générée entre les associations. En partageant un même objectif, s'unir donne plus d'envergure à notre petite asbl. »

Jean-Philippe Demaret & Florie Robert

12 Collaboration inter-associations

Ce projet n'aurait pu se réaliser sans l'importante collaboration entre les neuf associations partenaires du projet. La réussite de ce projet est due à leur bonne coordination, à leur motivation, à leur flexibilité, et à l'entraide qu'elles ont pu s'apporter.

La réussite du projet repose sur la complémentarité des expertises, des compétences et des moyens mobilisés par les neuf associations partenaires. Cette complémentarité, associée à une coordination régulière, à la motivation, à la flexibilité et à l'entraide entre partenaires, a permis de conduire à bien un projet ambitieux et d'en dépasser largement les objectifs.

Parmi les initiatives illustrant particulièrement cette dynamique figure le programme « Générations Nature », lancé à l'initiative des CNB en avril 2026 afin de faire découvrir les réserves naturelles aux citoyens locaux et aux familles. Organisé dans un délai particulièrement court, ce programme a permis de proposer 42 balades guidées réparties sur l'ensemble de la Wallonie entre mai et juin 2026.



13 Conclusion

Avec 2.959 hectares désormais protégés, restaurés et/ou valorisés, les partenaires sont fiers de souligner que l'objectif initial de 1.930 hectares fixé par le SPW est non seulement atteint, mais largement dépassé.
De plus, le projet a atteint les objectifs qui lui étaient assignés dans le cadre du jalon 37 de la mesure PNRR I-1.22 « Biodiversité et adaptation au climat », pour une contribution validée de 1.916 hectares.

C'est à travers une belle collaboration, de riches échanges d'expertises et de motivation partagée qu'Ardenne & Gaume, les Cercles des Naturalistes de Belgique, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, Les Amis du Parc de la Dyle, Les Amis de la Fagne, Patrimoine Nature, Virelles Nature, Le Genévrier et Natagora ont pu mener à bien ce projet.

Ce bilan marque une étape décisive pour la conservation de la biodiversité en Wallonie. Il illustre comment, avec les moyens adaptés, il est possible de transformer des défis environnementaux en succès concrets, tout en renforçant le lien entre nature et citoyens.



14 Remerciements

De la part du bureau du bénéficiaire de la fiche 97, soit Natagora asbl :

Merci à tous les partenaires de ce projet, Ardenne & Gaume, les Cercles des Naturalistes de Belgique, La Ligue Royale Belge pour la protection des oiseaux, les Amis du Parc de la Dyle, les Amis de la Fagne, Patrimoine Nature, Virelles Nature, et Le Genévrier, pour leur motivation, collaboration, flexibilité et adaptation et surtout, pour la réussite de ce projet en faveur des Aires protégées wallonnes.

De la part du consortium :

Merci à la DNEV (Tomy Honoré Tchatchou, Charlotte Descamps, Charline Onderet), pour leur suivi au quotidien, leur soutien et représentation au sein des autres services du SPW et de l'Europe et leur dévouement à la cause environnementale.

Merci à la DAFOR (Alexandre Pomes) et au DEMNA (Thierry Kervyn), pour leur expertise au sein du comité de validation, leur soutien auprès des associations et leur présence à chacun des COMAC.

Merci également à Stéphanie Zaros, Farah Roland, et Corentin Moreau de la DNEV et la DAFOR pour leur accompagnement dans divers dossiers.

Merci à Alexandre Hauzeur du cabinet de Madame la Ministre Anne-Catherine Dalcq pour son écoute et son professionnalisme.

Merci à Madame Celine Tellier et son cabinet, d'avoir initié ce projet en 2022.

Merci aux volontaires ayant participés à la conception ou à la réalisation de certains projets.

Merci aux employés, directeurs ou présidents qui ont travaillés sur le projet : Baltus Hubert, Beghin Servane, Buslain Jean-François, Clesse Bernard, Collard Jean, Contino Lucas, Corbeel Philippe, de Montpellier Geraldine, Dewilde Justine, Dickburt Catherine, Eylenbosch Louis, Féry Clothilde, Fifferdange Camille, Francart Alix, Goffin Clémentine, Haeghen Marc-Antoine, Hauteclair Pascal, Henneresse Thomas, Huberty Coralie, Huysecom Joelle, Jaspart Gabrielle, Lesire Jennifer, Marechal Florence, Martens Johanna, Milczarczyk Dorota, Ory Thierry, Paillet Christine, Pérot Fanny, Pierret Sébastien, Pontegnie Michaël, Preud'homme Julien, Raskin Amazone, Remacle Maud, Roberfroid Olivier, Robert Florie, Scaillet Vincent, Scieur Nora, Stein Jacques, Stocman François, Thomas Corentin, Thunus Raphaël, Timmermans Arthur, Toussaint Caroline, Vandaudenard Thibaud, Vermonden Christophe.

Merci également aux profils administratifs des partenaires qui ont travaillés dans l'ombre : comptables, ressources humaines, contrôleurs de gestion, trésoriers, secrétaires, etc.


© Julien Preud'homme